

Le Site Patrimonial Remarquable de L'Isle-sur-la-Sorgue (N. Duverger, Direction du Patrimoine de L'Isle-sur-la-Sorgue)

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue est reconnue pour la richesse de son patrimoine historique et paysager. Son territoire traversé par les bras de la Sorgue, ses entrées de ville, son centre ancien bordé de canaux définissent un périmètre architectural d'intérêt, protégé par un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Ce dispositif accompagne l'évolution du patrimoine urbain et paysager de la commune par des actions conjuguées de protection, de restauration et de valorisation lors de travaux conduits par des acteurs privés ou publics.

La procédure de création du SPR de L'Isle-sur-la-Sorgue a débuté en janvier 2016 avec le lancement de l'étude de l'AVAP. Après plusieurs années de diagnostic patrimonial, de concertation publique et de travail réglementaire, le dossier a été approuvé par le Conseil municipal du 9 juin 2020. Avec l'entrée en vigueur de la loi LCAP de 2016, l'AVAP est devenue automatiquement un SPR dès son approbation. Après quelques années de fonctionnement, une première modification du règlement a été engagée en 2025, afin d'améliorer sa mise en application pratique en permettant de corriger de petites erreurs graphiques, d'actualiser l'inventaire patrimonial et d'adapter certains points du règlement rentrant en opposition avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le périmètre du SPR l'islois se divise en quatre secteurs couvrant une superficie importante du territoire communal. Le secteur S1 correspond à la «ville intra-muros», au cœur historique et ses multiples façades traditionnelles, ses hôtels particuliers et ses édifices prestigieux, dont l'emblématique Tour d'Argent ou la collégiale Notre-Dame-des-Anges. Le S2 englobe les «faubourgs historiques» répartis le long des entrées de ville et leurs quartiers limitrophes typiques des XIXe et XXe siècles. Le S3 protège les «paysages des Sorgues» répartis en deux sous-secteurs. L'un regroupe les canaux ceinturant les quais de la ville, dont les roues à aubes, symboles de la cité, rappellent l'importance économique de l'eau dans l'histoire locale. L'autre s'étend le long des bras naturels de la Sorgue et ses berges naturelles dont la préservation occupe une place essentielle dans le SPR. Le quatrième et dernier secteur est attribué aux «campagnes remarquables», à ses bastides, ses domaines agricoles et ses paysages ruraux. Ce découpage en différents secteurs permet d'adapter les règles de protection selon les particularités de ces espaces fondateurs de l'identité urbaine et paysagère du territoire l'islois.

Le SPR constitue une servitude d'utilité publique complémentaire au PLU. Son fonctionnement repose sur un règlement précis qui permet d'encadrer les travaux réalisés dans le périmètre protégé. Toute modification sur un bâtiment doit respecter les prescriptions architecturales définies par le règlement. Le SPR revêt également une dimension environnementale importante, au travers d'une utilisation responsable des matériaux ou de la protection d'espaces verts, d'arbres remarquables ou de paysages liés à la Sorgue. Une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) assure également le suivi du dispositif et participe aux réflexions sur son évolution.

En pratique, un fonctionnement efficient consiste à intervenir en amont des demandes d'urbanisme, grâce à un examen des avant projets par la Direction du Patrimoine de la

commune qui travaille en lien étroit avec l'UDAP et collabore avec l'architecte conseil du CAUE. Les dossiers adaptés aux prescriptions émises sont ensuite transmis par le Service Urbanisme à l'UDAP, afin que les autorisations délivrées reçoivent une validation conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. La Direction du Patrimoine délivre également des conseils et une aide aux pétitionnaires dans les démarches réglementaires, le suivi et la mise en œuvre des travaux et s'assure de leur conformité. Cette organisation basée sur un accompagnement des pétitionnaires permet de garantir un suivi des projets et une cohérence architecturale dans l'ensemble du périmètre protégé. Chaque année, entre 150 et 200 projets d'urbanisme sont examinés et adaptés au règlement, notamment pour des rénovations de façades, des changements de menuiseries, des enseignes et devantures commerciales ou des réhabilitations d'immeubles anciens.

La mise en application du SPR s'accompagne parallèlement d'une politique de valorisation culturelle. Des études historiques, des inventaires patrimoniaux, des expositions et des actions de sensibilisation sont régulièrement organisés afin de mieux faire connaître l'histoire et l'architecture locales. Les habitants sont ainsi associés aux évolutions du SPR par une meilleure connaissance de leur patrimoine et une amélioration visible de leur cadre de vie. Les actions menées représentent aujourd'hui un atout économique majeur pour la ville, dont la fréquentation ne cesse d'augmenter depuis l'approbation du SPR en 2020. En participant activement à la transformation de la ville, le SPR contribue conjointement à valoriser le patrimoine à léguer aux générations futures et à renforcer rapidement l'attractivité touristique et culturelle de la commune.